DOCUMENT A CONSERVER

MAIRIE LE MESNIL SAINT DENIS

Information sur les RISQUES MAJEURS

LES BONS REFLEXES ...

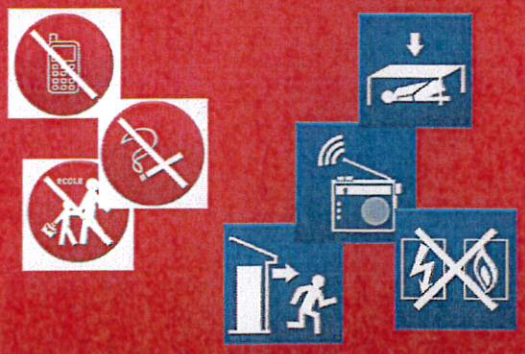

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
- DICRIM -

EDITO

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.

Le mot du Maire

Chères Mesniloises, chers Mesnilois,

La sécurité est l'affaire de tous, particuliers, autorités administratives, pouvoirs publics, services de prévention et de secours.

A cette fin et conformément à la réglementation, la Commune a préparé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), permettant une organisation optimale des secours.

Le présent document qui en constitue un extrait, vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la Commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Il a pour but de vous sensibiliser à ces risques. Je vous demande donc de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous en souhaite bonne lecture en espérant ne jamais avoir à le mettre en application.

Le Maire

SOMMAIRE

L'édito *p 2*

Les risques naturels sur la commune :

- Le risque de mouvement de terrain **p 4-5**
- Les risques climatiques **p 6**
- Le risque sismique **p 7**

Les risques technologiques sur la commune :

- Le risque de transport de matières dangereuses **p 8-9**
- Le risque industriel **p 10**

La sécurité civile *p 11*

Le mémento des risques *p 12*

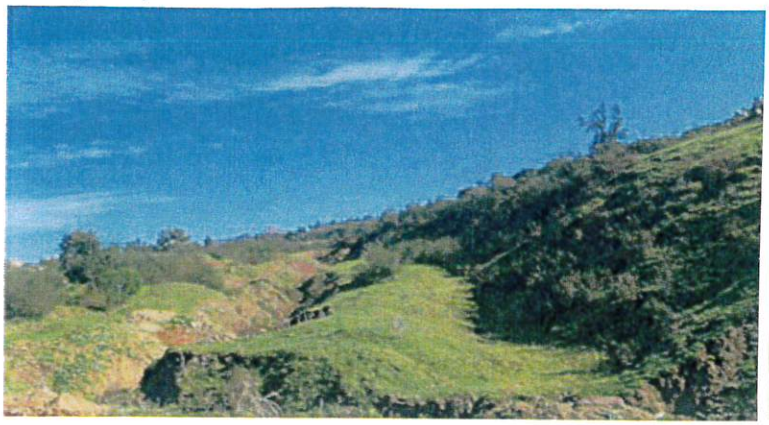

MOUVEMENT DE TERRAIN

*Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.*
Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est confrontée à plusieurs types de mouvement de terrain :

- Affaissements miniers : Il existe des anciennes marnières dans le périmètre de la commune et entre le bourg et le hameau de Rodon. Un fontis (effondrement) s'est produit en 2001 entre le bourg et Rodon.

- Retrait et gonflement des argiles : Toute la partie ouest de la commune ainsi que le hameau de Rodon sont répertoriés comme présentant des aléas moyen et faible. Ce phénomène se traduit souvent par des fissurations en façade. Il convient de prendre certaines précautions lors de la construction mais également sur les maisons anciennes et en périphérie des habitations (www.argiles.fr).

LES BONS REFLEXES

Dès les premiers signes :

- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale

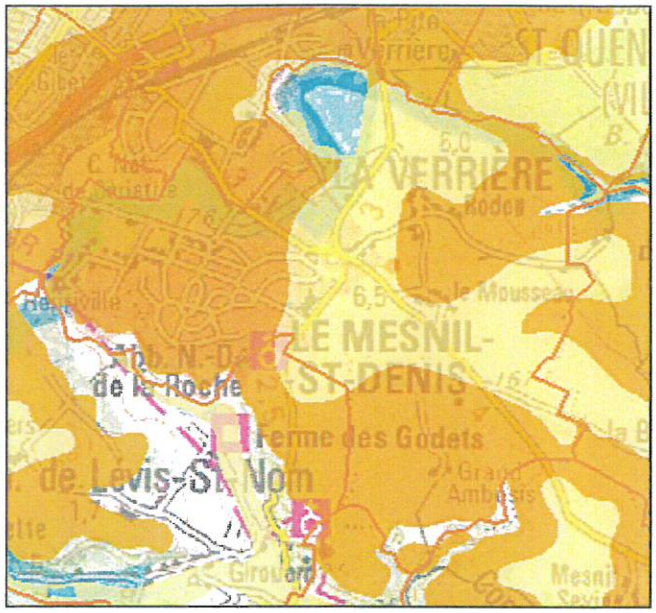

Carte : zone de retrait et de gonflement des argiles
(carte consultable en mairie)

Aléa faible
Aléa moyen

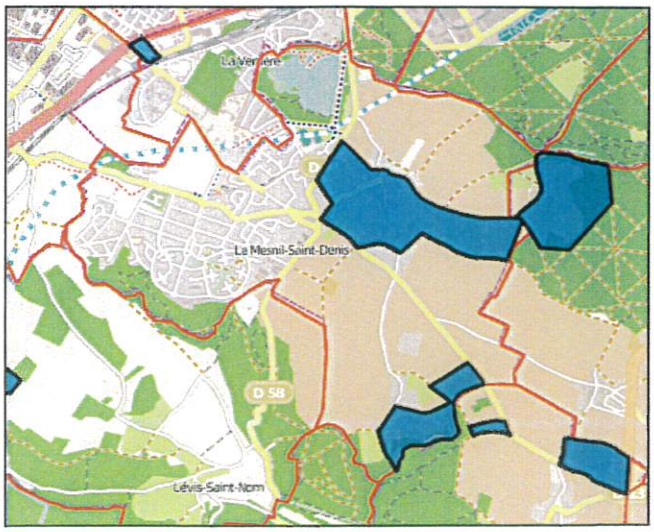

Carte : localisation des affaissements miniers
(carte consultable en mairie)

EVENEMENTS CLIMATIQUES

*On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs, ...).*

*Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).*

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteofrance.com

LES BONS REFLEXES

Bons réflexes communs :

Dès l'alerte :
- Se déplacer le moins possible

Pendant :
- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio

Après :
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**

Tempête :
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Chutes de neige :
- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules des services de secours
- Ne pas monter sur le toit pour le dégager

SEISME

*Un **séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol.*
Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de **niveau 1, aléa très faible.**

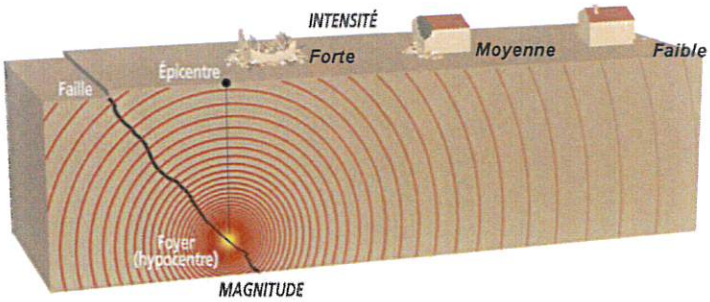

LES BONS REFLEXES

Dès la première secousse :
- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- **A l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture** : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

A l'arrêt des secousses :
- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

*Le **risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.*

LE RISQUE DE TMD PAR CANALISATION

Trois canalisations traversent le territoire communal :
- 1 oléoduc géré par TRAPIL et transportant des produits pétroliers,
- 1 oléoduc géré par TOTAL et transportant des produits pétroliers,
- 1 gazoduc de Gaz de France.

De manière commune à tous les réseaux de canalisation, les travaux exécutés dans l'emprise des ouvrages doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de la part des exécutants.

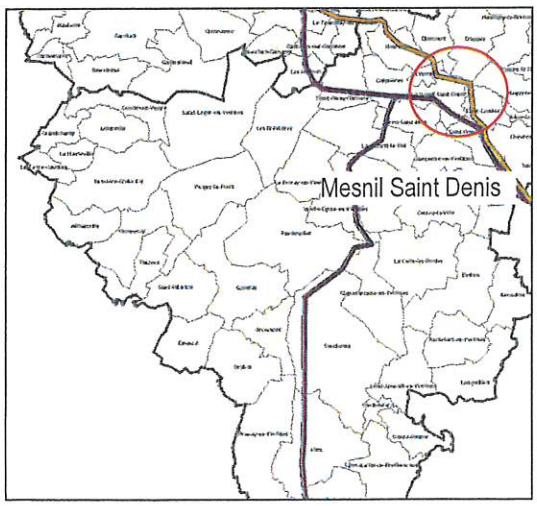

Carte : tracé des canalisations sur le département des Yvelines

Canalisation TRAPIL
Canalisation TOTAL

Véhicules transportant des produits explosifs facilement inflammables

Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux

Véhicules transportant des matières dangereuses

LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIERE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de **plusieurs axes routiers**, notamment les routes départementales 58 et 13. Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la commune.

En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, il existe un dispositif TRANSAID permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle.

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :
- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger

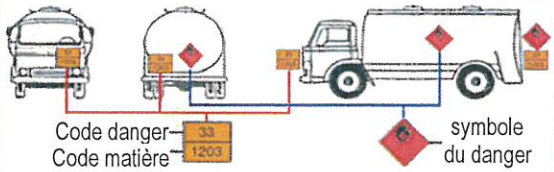

Dès l'alerte, se confiner :
- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres, les portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement

RISQUE INDUSTRIEL

*Un **risque industriel** majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.*
Les conséquences d'un accident sur un site industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets : thermique (incendie), mécanique (explosion) et toxique.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Malgré un contrôle rigoureux des activités industrielles, le risque zéro n'existe pas. **Les établissements pétroliers CIM** situés à Mesnil Saint Denis et **la Raffinerie du Midi** implantés sur Coignières présentent des dangers pour la commune.

Toutefois, si un accident devait survenir, des mesures sont prises pour y faire face (Plan d'Opération Interne, moyens de secours internes, Plan Particulier d'Intervention en préfecture...).

LES BONS REFLEXES

Avant :

- Connaître le signal d'alerte

Signal d'alerte :		1min41 1min41 1min41
Signal de fin d'alerte :		30 secondes

Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement

LA SECURITE CIVILE

*Face à un évènement majeur, il est important que les pouvoirs publics et les services d'urgence s'organisent afin de coordonner leurs actions pour la **PROTECTION DE LA POPULATION**.*

Ainsi, l'État a mis en place un plan ORSEC, Organisation de la Réponse de Sécurité Civile. Par ailleurs, la collectivité a établi un Plan Communal de Sauvegarde lui permettant d'assurer l'ensemble des missions qui sont sous sa responsabilité.

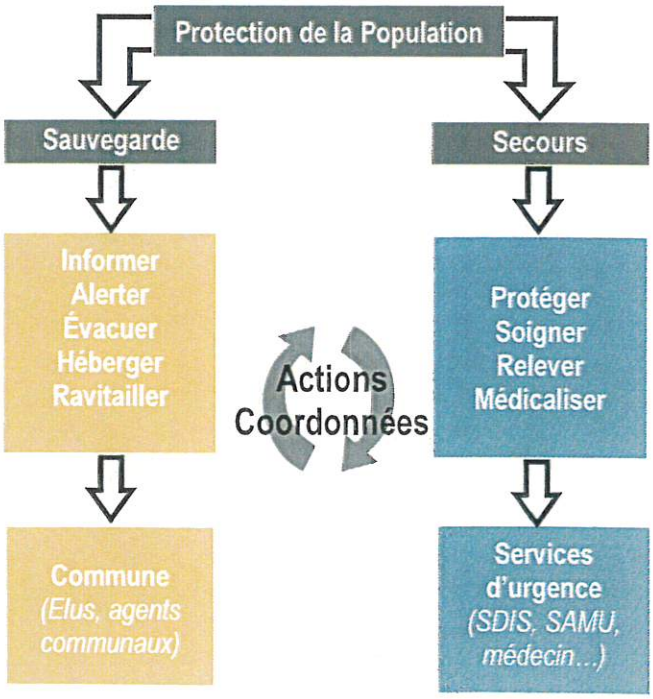

Mairie LE MESNIL SAINT DENIS
1 rue Henri HUSSON
78322 LE MESNIL SAINT DENIS
Tél : 01 30 13 86 50 Fax : 01 30 13 86 71
Mail : mairie@lemesnilsaintdenis.fr
Site internet : www.lemesnilsaintdenis.fr

LE MEMENTO DES RISQUES

LES BONS REFLEXES

- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours

Accident impliquant des matières dangereuses :

- *Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)*

Numéros d'urgence :
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15 ou 112
Police : 17 ou 112

Fréquences radio :
France Inter : 87.8
France Bleu : 107.1

Dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, il convient de :
*- Recenser les **personnes nécessitant une attention particulière** (personnes sous dialyse, personnes à mobilité réduite, personnes isolées...) afin de les prendre en charge de façon adaptée.*
*- Créer une **réserve communale de sécurité civile** constituée de riverains volontaires souhaitant aider la collectivité à prendre en charge les personnes sinistrées.*
Si vous souhaitez faire partie de l'une de ces deux listes, je vous prie de prendre contact avec la mairie.

Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris les 19/07/1991, 03/09/1993, 17/10/1996, 14/07/1999, 30/12/1999 et 13/01/2011 concernant des inondations, des coulées de boue et des mouvements de terrain.

Pour en savoir plus :
Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENT A CONSERVER

Réalisé en 2014 par la société GERISK
11 rue de l'industrie 38500 VOIRON
04 72 53 53 40

Gerisk
Prévention et gestion des risques